ARRÊTÉ N° 34-2023

Le Maire de la Commune de POUILLÉ (Loir et Cher)
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des départements et des régions,
Vu le code de la route et notamment l'article R 225,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2512-14,
Vu les articles 2212.1 concernant les pouvoirs de police du Maire,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié ou complété, relatif à la signalisation routière,
Vu la demande formulée le 19/12/2023 par Mme BORTESI-MEUNIER Stéphanie – CIRCET ERI5280 – TSA 70011 — 69134 DARDILLY CEDEX
Vu l'avis favorable de la Division Routes Sud en date du 20/12/2023
Considérant que les travaux de réalisation d'une fouille sous trottoir pour réparation conduite télécom prévus par l'entreprise CIRCET ERI5280, nécessitent des mesures règlementant la circulation :

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera perturbée sur la D17 au niveau de la Mairie 14 rue de la Liberté à partir du 2 janvier 2024 jusqu'au 23 janvier 2024.

Article 2 : Au droit du chantier, l'alternat de la circulation sera assuré par feux tricolores ou par piquets K10 par les soins de l'entreprise CIRCET ERI5280. Elle sera responsable de son parfait. La signalisation temporaire sera fournie et mise en place par l'entreprise CIRCET ERI5280. Elle sera responsable de son parfait état.

Article 3 : il sera interdit de stationner et de dépasser sur toute la longueur au droit du chantier excepté pour les véhicules de l'entreprise CIRCET ERI5280. Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, le stationnement et la circulation pourront être rétablis normalement.

Article 4 : La remise en état des éventuelles dégradations qui seraient constatées sur les chaussées et leurs dépendances sera à la charge de l'entreprise CIRCET ERI5280.

Article 4 : L'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher – 16 rue Signeulx – 41013 BLOIS Cedex
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires – Unité Motocycliste zone CRS – 85 rue Bergson – BP 209 – 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- CIRCET ERI5280 – TSA 70011 — 69134 DARDILLY CEDEX

Fait à Pouillé, le 20 décembre 2023
Le Maire,

MAIRIE de POUILLÉ (LOIR et CHER)

A. GOUTX